

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'éducation nationale et de  
la jeunesse

---

Arrêté du 20 JAN. 2023

## Portant nomination des membres de la commission d'équivalence de diplôme pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport

**Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2010 portant création de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au corps des professeurs de sport,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport :

Représentant du ministre chargé des sports, président :

M. Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI, chargé de mission au centre de gestion opérationnelle des cadres techniques sportifs ;

Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale :

Mme Frédérique MENYE, chargée d'études au bureau des lycées généraux et technologiques ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. Marc FALCOZ, maître de conférences à l'université de Reims ;

Représentant du ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle :

Mme Françoise PEYRE-TEKKOUK, chargée de mission à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Représentant du ministre chargé de la fonction publique :

M. Guy DOSSOU-YOVO, attaché d'administration à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;

## Article 2

Sont adjoints à la commission en qualité d'experts :

Représentant du directeur de l'INSEP :

M. Christophe ROUFFET, adjoint à la cheffe de pôle chargé du développement opérationnel de l'INSEP ;

Représentant d'un directeur de CREPS :

Mme Bénédicte NORMAND, directrice du CREPS de Poitiers.

## Article 3

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mis en ligne sur le site internet du ministère.

Fait le 20 JAN. 2023

Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse,

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de service,  
adjointe au directeur général  
des ressources humaines,



F. DUBO